

Avant le 31 décembre...

- Si vous avez déménagé (y compris dans la même ville)
- Si vous êtes un jeune électeur
- Si vous venez d'obtenir la nationalité française

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur les listes électorales et pouvoir ainsi participer aux élections cantonales de mars 2011.

Pour vous inscrire, il suffit d'aller à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Voter est un droit, le droit de choisir. C'est par le vote que le citoyen peut influencer sur la politique de sa ville, de son département, de sa région ou de son pays. En n'allant pas voter, on laisse les autres choisir pour soi.

Dans une démocratie tout le monde doit pouvoir s'exprimer.

... je m'inscris sur
les listes électorales !



mjs94.eu

